

3017

805078

RENOVATION DES PROMESSES DU S. BAPTEME, ET PRATIQUES DE PIETE'

Pour vivre en vray Chrétien,
AVEC LES REGLEMENS
de la Nouvelle Confrerie érigée dans
la Parroisse de S. Michel, transferez dans
l'Eglise Collegiale d'Esnay, pour tous
les Chrétiens.



A LYON,
Chez JEAN BRUYSET, rue noire,
à l'image S. François.

M. DC. XCII.

Avec Approbation & Permission.



CHRÉTIEN,

DA NS votre Baptême, vous avez reçu de grandes graces , vous avez fait de grandes promesses , vous avez contracté de grandes obligations. C'est pour vous en faire souvenir , & pour vous en faire profiter qu'on vous presente ce petit livre, & qu'on a érigé une Confrerie, qui a pour but de conserver dans les Confreres la grace baptismale , de l'augmenter , & aussi de la reparer, si on l'avoit perduë.

Et comme un des meilleurs moïens pour profiter de votre baptême est de renouveler de tems en tems les promesses

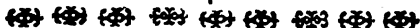
A ij

que vous y avez faites , & de repasser dans vôtre esprit les ceremonies qu'on y a observées , vous trouverez ici la maniere de faire cette renovation avec fruit , & une explication des mêmes ceremonies , avec quelques avis & pratiques de pieté qu'on a jugé propres pour exciter vôtre ferveur & nourrir vôtre devotion.

Fasse le Ciel que nous puissions voir les Chrétiens marcher dans cette nouveauté de vie, dans cette pureté & innocence , dont ils ont été revêtus dans leur baptême. On peut au moins esperer que les Confreres de cette renovation n'auront tous qu'un cœur & qu'une ame , qu'ils feront paroître en leurs personnes l'état

de la primitive Eglise ³, qu'ils tâcheront d'imiter les premiers Disciples de J E S U S-CHRIST ; & comme s'ils sortoient des eaux sacrées du baptême , ils n'auront pas plus de malice que des enfans qui viennent de naître. C'est à quoi ils doivent travailler toute leur vie , & c'est la fin de cette Association.





A

JESUS ENFANT.

AImable J E S U S , qui êtes les delices de vôtre Pere celeste , la splendeur de sa gloire & l'image de ses perfections, soyez à jamais l'unique objet de mon amour , soyez toute ma joye , & le seul modèle de ma conduite.

Que j'apprenne de vous , Adorable E N F A N T à être doux & humble de cœur , à aimer la petiteffe chrétienne , la sainte pureté , l'innocence de vie , la vraie simplicité , le silence & les autres vertus , dont vous me donnez un si bel exemple.

Je m'abandonne à vous, di-

5

VIN SAUVEUR, pour obeïr
à tous ceux qui me comman-
dent de vôtre part ; pour vi-
vre dans une parfaite soumis-
sion à vôtre volonté.

Je renonce pour jamais à
moi-même , à mon esprit , à
ma volonté, à mon humeur , à
mes sens , & à toutes mes in-
clinations, pour vous suivre.

Je m'unis à vous , Ô D I E U
de mon cœur ! comme au
principe de vie , qui me doit
animer , comme à mon Sou-
verain bien , & à ma fin der-
niere, qui me doit rendre eter-
nellement heureux dans la
gloire. Ainsi soit-il.



Pratiques de pieté pour les Confreres.

Comme cette Confrerie est instituée pour conserver la grace du saint Baptême , on y recevra volontiers les jeunes enfans après leur premiere Communion , les Ecclesiastiques qui instruisent la jeunesse , ceux qui font les écoles, & les autres personnes zelez pour l'education des enfans.

On aura une devotion speciale à procurer dans les lieux où l'on fera que les fonts baptismaux soient tenus avec décence , & qu'il y ait quelque devote peinture auprès du baptistere.

On veillera pour empêcher les abus & les immodesties qui se peuvent commettre pendant qu'on baptize.

On fera tout son possible , afin que ce Sacrement soit administré

avec pieté & religion : & on priera beaucoup Dieu pour les Prêtres qui sont chargez de ce ministère & qui doivent instruire les peuples des obligations qu'ils ont contractées dans leur baptême.

Les Confreres auront dans leur chambre une image du Baptême de Nôtre Seigneur au bas de laquelle ils écriront le jour qu'ils auront été baptisez, & le jour qu'ils auront été reçus dans la Confrerie.

Ils celebreront l'anniversaire de leur baptême avec toute la devotion possible, tachant de se confesser & communier ce même jour, ou le dimanche suivant; ils renouvelleront leurs promesses de baptême auprès des saints fonts, faisant les actes & disant les prieres qui sont marquées dans ce livre pour la Renovation.

1. Comme la tres-sainte TRINITE est le principal mystere de la Religion Chrétienne, chaque Confrere s'y consacrerá tous les jours, l'envísageant comme le grand objet de sa foy, de ses adorations, & de son

amour. Il ne respirera que pour la gloire des trois Personnes divines; il leur offrira toutes ses œuvres, se souvenant qu'il est lui-même leur ouvrage par la création, qu'il est leur image par le baptême, & qu'il n'est au monde que pour mériter le bon-heur de jouir éternellement de leur présence.

2. Les Confreres auront toujours Jesus-Christ dans l'esprit & dans le cœur : ils se regarderont comme membres de ce divin Chef, comme disciples de cet adorable Maître, & comme sujets de ce Roi de gloire ; ils n'auront d'autre vue que de s'unir à lui, de l'écouter, de lui obeïr, de vivre de son esprit, & de mourir à tout pour être à lui à la vie & à la mort.

3. La sainte Vierge est la mere des Chrétiens, leur refuge dans tous leurs besoins, leur Avocate auprès de Dieu, & leur unique esperance après Jesus son fils. Chacun aura pour elle une tendresse, une confiance & une soumission d'enfant ; celebrant
ses

ses fêtes , visitant ses Eglises , ornant ses autels & ses images , embrassant tout ce qui se fait à son honneur avec toute la devotion possible.

4. Il ne faut pas separer ce que DIEU a uni; JESUS, MARIE & JOSEPH sont inseparables , saint Joseph est le chef de la famille , on le regardera comme le pere des Chrétiens , on l'invoquera spécialement dans les grandes necessitez, on lui demandera tous les jours pour soi & pour les confreres la grace de servir JESUS & MARIE comme il a fait , & de mourir entre leurs bras , ce qui a mis le comble à son bon-heur.

5. Saint Michel est le grand protecteur de l'Eglise , il faut le prier d'estre le tutelaire special de cette Confrerie, puis qu'elle a eu le bon-heur de prendre sa naissance dans son Eglise. On se mettra tous les matins sous sa protection , & on le priera de graver son nom dans nôtre cœur , il signifie , qui est comme DIEU ?

6. Chaque Confrere aura encore

B

pour son saint Ange Gardien tout le respect, toute la confiance & la reconnoissance que demande un esprit si noble, un gardien si fidele & un si grand prince de la Cour celeste, qui nous accompagne par tout, qui nous assiste à tous momens & qui fait tout son possible pour nous sauver.

7. Puisque saint Jean Baptiste a eu l'honneur de laver Nôtre Seigneur dans le Jourdain par une ceremonie qui figuroit nôtre baptême, & que nôtre saint Pere le Pape a marqué sa fête pour la principale de la Confrerie, tous les Confreres auront pour ce glorieux precurseur toute la veneration possible, & tâcheront d'imiter sa penitence, son humilité, sa vie retirée, son horreur de l'impureté & son zele pour reprendre le vice.

Enfin les Confreres sont obligez d'avoir une singuliere devotion pour le Saint que la Providence leur a donné pour patron dans leur baptême; le regardant comme leur avo-

cat special auprès de DIEU , & le modele de leur conduite : ils l'invoqueront tous les jours & tâcheront de l'imiter en leurs actions.

Nôtre nom de baptême nous devoit être un memorial de nôtre Christianisme : quand on nous appelle par ce nom , ou que nous l'écrivons , nous devrions nous souvenir de nôtre qualité de Chrétien & de l'obligation que nous avons de vivre en enfant de DIEU.

Saint Louïs se sousscrivoit quelquefois LOÛIS DE POUESSEY , parce qu'il avoit été baptizé dans cette petite ville , & preferoit sa qualité de Chrétien à celle de Roi : la plupart des Chrétiens au contraire oublient leur nom de baptême & ne prennent que celui de leur famille ou de leur terre : plût à DIEU qu'ils n'oubliassent le nom & la qualité de Chrétien que dans cette rencontre.



A V I S

*Pour la Renovation des promesses
qu'on a faites au S. Baptême.*

DAns l'ancienne loy DIEU faisoit dire sans cesse à son peuple, souvenez-vous du jour que vous êtes sortis de l'Egypte, & que vous avez été delivrez de l'esclavage de Pharaon ; aux Chrétiens on doit dire , souvenez-vous que DIEU vous a tirez de l'état de peché le jour de vôtre baptême, & vous a mis dans la liberté de ses enfans.

Tous ceux qui sortirent de l'Egypte & qui passerent la mer rouge à pied sec n'entrèrent point dans la terre promise : l'Ecriture en donne la raison , c'est qu'ils oublierent bien-tost le jour de leur delivrance. Tous ceux qui sont baptisez n'entrent point dans le ciel ; ils oublient pour la plùpart les misericordes de

D I E U sur eux , & les graces qu'ils ont reçûes le jour de leur Baptême.

C'est pour vous preserver de ce malheur qu'on vous exhorte de vous joindre à ceux qui faisant profession ouverte d'être Chrétiens , renouvellent solennellement les promesses qu'ils ont faites à leur Baptême , & renoncent publiquement à Satan , à toutes ses pompes & à ses œuvres.

Pour faire cette Ceremonie avec plus de fruit & de pieté , il seroit bon que tous les Confreres communiaissent le jour de la Renovation , qu'ils entendissent Vêpres & le Sermon.

Après quoi le Predicateur liroit en Chaire les Actes suivans à haute voix & chaque Confrere les diroit interieurement , étant à genoux s'il se peut, & tourné au moins en esprit du côté des saints Fonts.

A C T E S

*Pour la Renovation des vœux
du S. Baptême.*

T Res-sainte & adorable TRINITE', Pere , Fils , & S. Esprit, un seul DIEU en trois personnes ; au nom de qui j'ai été Baptizé , que je reconnois comme mon premier principe & ma dernière fin ; prosterné à vos pieds en posture de criminel , & en esprit de penitent, le cœur contrit & humilié ; je viens faire amande honorable à vôtre Sainteté de tous les pechez de ma vie, & de l'abus que j'ai fait de vos graces.

J'avois promis dans mon Baptême de vivre en Chrétien , de croire en JESUS-CHRIST , d'obeïr à ses loix , & de suivre ses exemples : J'avois renoncé au Demon , à ses œuvres & à ses pompes : Cependant je n'ai cherché qu'à contenter mes sens, à plaire au monde , & à suivre les maxi-

mes , vivant dans l'oubli de mon salut, & dans le mépris de vos Saints Commandemens. Pour reparer un si grand mal , je Renouvelle aujourd'hui les saintes alliances que j'avois contractées avec vous dans mon Bapteme, je renouvelle toutes mes promesses , & je ratifie tout ce que mes Parain & Maraine ont repondu en mon nom.

En la presence de vos saints Autels , ô mon DIEU , à la face de vôtre Eglise ; devant vos saints Anges, je renonce à Satan & à ses suggestions malignes , je deteste ses œuvres qui sont les pechez , j'abhorre les pompes, qui sont les vanitez du monde , ses faux honneurs, ses plaisirs, & ses richesses.

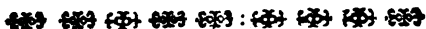
Je veux aussi declarer la guerre à mes vices, mortifier ma chair, dópter mes passions, détruire mes méchantes habitudes & mes inclinations au mal, & me faire une violence continuelle, sans quoi je ne puis vivre en Chrétien, ni pretendre au Ciel.

Je desire embrasser la Croix , me

soûmettre au travail , souffrir les affronts , endurer les maladies , la pauvreté & les autres disgraces, pour l'amour de JESUS-CHRIST qui s'est ancanti lui-même , & s'est rendu obeissant jusques à la mort de la Croix.

Et comme je ne puis rien de moi-même , je vous demande ô mon DIEU , la grace d'accomplir mes promesses , donnez-moi une foi vive pour croire tout , une confiance amoureuse pour esperer tout , une Charité ardente pour embrasser tout, une patience à l'épreuve pour tout souffrir.

Donnez - moi , Seigneur , une crainte filiale pour apprehender vivement vôtre justice , un abandon total de moi-même à vôtre Providence , une fidelité constante à garder vos Commandemens , & une perseverance finale dans toutes les vertus Chrétiennes, afin qu'ayant vécu dans la Penitence , je puisse mourir dans vôtre amour & vous louer pendant l'Eternité. *Ainsi soit-il.*



Ordre de la Procession.

A Prés la Renovation des vœux du Baptême, on pourroit faire une procession vers les saints Fonts, dans laquelle de jeunes enfans vêtus de robes blanches & tenans en main des cierges precederoient la Croix; les Confreres suivroient le Clergé. On pourroit chanter en allant. *In exitu Israël de Ægypto*, & à la fin, le verset

*✠ Renovamini spiritu mentis vestrae
Alleluia.*

*R. Et induimini novum hominem.
Alleluia.*

O R E M V S.

DEVS qui diversitatem gentium in confessione tui nominis adunasti: Da ut renatis fonte baptismatis una sit fides mentium & pietas actionum. Per Christum Dominum nostrum.
Amen.

Au retour de la Procession.

On chantera *Benedictus Dominus Deus Israël*, ou bien *Te Deum laudamus*.

¶. *Benedicamus Patrem & Filium cum sancto Spiritu. Alleluia.*

¶. *Laudemus & superexaltemus eum in sacula. Alleluia.*

O R E M V S.

Omnipotens sempiternus Deus, qui dedisti famulis tuis in confessione vera fidei **TRINITATIS** gloriam agnoscere & in potentia majestatis adorare unitatem : quesumus ut ejusdem fidei firmitate ab omnibus semper muniamur adversis. Per Christum Dominum nostrum
¶. *Amen.*

Après la Procession.

On recevra la benediction du tres-saint Sacrement, & on pourra faire une meditation en la maniere qui suit,



MEDITATION.

JE ſçai , mon Dieu , que vôtre ma-
jeſté adorable remplit le Ciel & la
Terre , que vous êtes dans tous les
lieux du monde , & ſpecialement en
celui-ci pour écouter ma priere &
m'accorder vos graces.

Je me reconnois indigne d'être
devant vous , & de vous parler , je
ne ſuis que pouſſiere , que neant &
peché , & vous êtes la grandeur &
la ſainteté même.

Je me livre à JESUS vôtre Fils pour
paroître devant vous en ſa perſonne
& vous parler en ſon nom.

ESPRIT SAINT , puisque ſans vous
je ne puis avoir une bonne penſée,
ni former un bon deſſein, ni faire au-
cune bonne œuvre ; ſoyez ſ'il vous
plaît , dans mon cœur pour me faire
prier comme il faut, & pour éloigner
de moi tous les empêchemens de
faire cette oraiſon.

VIERGE SAINTE assistez moi, mon Ange gardien ne me délaïsez pas, mon S. Patron preservez-moi, de toutes les distractions qui me pourroient arriver, j'y renonce par avance & m'abandonne à vôtre conduite.

I. POINT.

Quelle bonté de DIEU sur moi, de m'avoir appelé au S. Baptême, de m'avoir fait enfant heritier de sa gloire, membre de son fils, & temple de son saint Esprit. Il m'a preferé à une infinité d'autres qui l'auroient mieux servi que moi, & qui auroient mieux profité de ses misericordes, quel bon-heur d'être dans l'Eglise, d'être instruit des Mysteres & des veritez de la Foi, de recevoir les Sacrements, de participer aux bonnes œuvres des autres Fideles & d'avoir droit au Paradis ! c'est le S. Baptême, qui me donne tous ces avantages. DIEU n'a pas fait ces graces à toutes les nations de la terre.

Le S. Baptême m'a lavé du peché originel, m'a délivré de la tyrannie du

du Demon , m'a fait un enfant de lumiere & de grace , m'a rempli des dons du S. Esprit & m'a rendu digne des complaisances de mon Dieu. Que lui rendrai-je pour tant de faveurs & de si grandes misericordes ?

II. POINT.

JE pouvois naître parmi les Turcs ou les Juifs au milieu des Infideles & des Idolatres, où je n'aurois fait que deshonorer Dieu , & le blâphemer, sacrifier au Demon, & me damner sans ressource ; mais mon Sauveur vous m'avez preservé de ces malheurs , me faisant naître au milieu de vôtre Eglise , où je suis instruit des verités de la Foy , me donnant tous les moyens de vous servir & de me sauver.

Ne permettez pas que j'abuse de si grandes graces , que je vive en payen parmi vos fideles , & que je porte dans les Enfers le sacré caractere de mon Baptême , & que je me perde miserablement après tant

C

de marques de vôtre amour, je comprends, ô mon DIEU ! qu'un méchant Chrétien est un monstre devant vous, qu'il amasse un trésor de colere pour le jour des vengeances, qu'il ne peut attendre que d'être abandonné de vous à sa mort, d'être jugé sans misericorde, & puni plus severement que les infideles.

Les autres d'amenez n'auront-ils pas droit de s'élever contre lui & de lui faire ces reproches; Hé! quoi donc? Malheureux Chrétien, te voilà damné comme nous! toi que JESUS-CHRIST avoit lavé de son sang dans le Baptême, qu'il avoit nourri de sa chair dans l'Eucharistie, qu'il avoit rempli de son esprit dans la Confirmation: toi qui sçavois les verités de la foi, à qui on avoit prêché l'Evangile, qui avois vû tant de bons exemples: enfin tu as abusé des Sacremens, tu as profané les mysteres divins; te voilà damné comme nous, & plus tourmenté que nous: tu le merite bien.

Au contraire un bon Chrétien

e'est un miracle de graces , de vertus & de sainteté. Il est benit de DIEU pendant sa vie & à sa mort , il vit content, il meurt en paix, il jouit de DIEU pendant l'éternité , il fait un amas de vertus.

Un Chrétien, dit S. Augustin, est un autre JESUS-CHRIST, il doit vivre cōme lui, & être animé de son esprit, embrasser sa loy , se conformer à ses maximes, suivre ses exemples, il doit être mort au monde, aux plaisirs aux richesses, aux honeurs, & à soi-même; Il ne doit respirer que la gloire de DIEU, le salut du prochain & le sien propre ; ne regarder que le ciel ; ne travailler que pour l'éternité , n'aimer que le mépris, pour DIEU, la pauvreté & les souffrances pour ne craindre ni les affronts ni les injures, ni les maladies ni la mort même , mais craindre le peché comme l'unique mal qu'il y ait , qui seul déplaît à Dieu & nous peut rendre eternellement malheureux.

III. POINT.

Que me servira , ô mon DIEU d'avoir reçu le Baptême & la grace de Chrétien, si par mes crimes je profane mon caractère, & si je vis en payen au milieu de vos enfans ?

Que me servira d'avoir été comblé de vos miséricordes , si par mon cœur dur & impenitent j'amasse un trésor de colere pour le jour des vengeances ?

Que me servira enfin d'avoir été dans votre Eglise comme un arbre planté par vos mains , & arrosé de vos benedictions, si je demeure sans bonnes œuvres comme un tronc inutile , qui n'est propre qu'à être arraché & jetté au feu ?

Quand j'aurois gagné tout un monde, si je perds mon ame tout est perdu pour moi : & il ne faut qu'un peché pour me perdre éternellement , quels sujets de craindre pour un miserable qui a commis tant de crimes.

Je ſçai , mon DIEU , qu'il eſt horrible de tomber entre vos mains , mais j'eſpere que ſi je me fais juſtice moi-même , vous me ferez miſericorde.

Sans vôtre grace je ne puis rien , & avec elle je puis tout : je viens donc à vos pieds reclamer vôtre bonté infinie ; & puisſque je n'ai que ce moment de vie pour gagner l'éternité , je veux commencer tout de bon à me ſauver & à vous ſervir fidèlement le reſte de mes jours.

CONSIDERATIONS

Sur le tems.

LA plûpart du monde paſſe le tems à mal faire , ou à ne rien faire , ou à faire toute autre choſe que ce qu'ils devroient , tres peu l'emploient à bien faire, comme DIEU le veut & pour la fin qu'il le leur a donné.

Le tems de ma vie eſt tres court, il m'échappe à chaque moment , il court, il vole, & m'entraîne avec lui; mais il me conduit à une éternité

C . iij

ou bienheureuse ou malheureuse.

Le tems est precieux, il a couté le sang de JESUS-CHRIST qui a donné sa vie pour m'obtenir le tems de faire penitence & de me sauver. A chaque moment je puis meriter une eternité de gloire , éviter une éternité de suplices , satisfaire pour mes pechés , contenter mon DIEU , l'aimer & me rendre digne de son amour.

Le tems passé n'est plus en mon pouvoir , l'avenir est incertain, il n'y a que le present dont je puisse disposer, & qui étant passé ne reviendra plus ; ô tems ! ô moment , d'où depend l'éternité !



EXPLICATION

*De quelques ceremonies & usages
de l'Eglise.*

Pourquoi met-on un benitier à l'entrée des Eglises ?

Pour nous avertir que nous devons nous purifier avant que de pa-

roître devant DIEU, & pour nous faire souvenir de nôtre Baptême où JESUS-CHRIST nous a lavez de son sang.

Que signifient aussi les troncs qu'on met ordinairement à l'entrée des Eglises ?

Ils nous signifient qu'il faut donner l'aumône aux pauvres, si nous voulons que Dieu nous donne ses graces, & qu'il nous fera misericorde à mesure que nous soulagerons les miserables.

Que nous représentent aussi les confessionaux ?

Ils nous avertissent que DIEU est toujours prêt de nous pardonner, & qu'il a institué le Sacrement de penitence pour la remission de nos pechez.

Que nous représente l'aspersion de l'eau benite qu'on fait les Dimanches devant la grand' Messe ?

Elle nous représente le Baptême de S. Jean, qui excitoit le peuple à la penitence & qui les preparoit à recevoir JESUS-CHRIST.

Que devons-nous faire pendant cette ceremonie de l'eau benite ?

Pleurer nos pechez qui nous rendent indignes de JESUS-CHRIST, & nous souvenir qu'il n'y a que la penitence qui nous puisse reconcilier avec DIEU.

Que nous representent les processions ?

Elles nous representent les voyages que N. Seigneur a fait avec ses Disciples dans ce monde, & principalement celui qu'il fit montant sur le calvaire chargé de sa croix.

A quoi faut-il penser quand nous marchons en procession ?

A ces paroles de N. Seig. quiconque veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix & me suive.

Que nous represente le chant dont on se sert dans l'Eglise ?

Il nous represente la joie des Saints & des Anges dans le ciel & nous avertit de benir DIEU comme eux de tout nôtre cœur.

Pourquoi se sert-on aussi de tant

de ceremonies dans l'Eglise ?

C'est pour nous obliger à servir Dieu avec plus de respect & de devotion.

Que represente le pain benit que l'on distribue dans l'Eglise de la Paroisse ?

Il represente l'union des Fideles qui mangeant ainsi de même pain ne doivent avoir qu'un même cœur & une même volonté.

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ; ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

DE LA Ste MESSE.

Quel est le meilleur moyen que nous aions pour honorer Dieu ?

C'est la Ste Messe qui est le grand sacrifice des Chrétiens, où IESUS-CHRIST est tous les jours offert à Dieu son pere en memoire de sa passion.

Pouvons-nous esperer de grandes graces assistant comme il faut à la Ste Messe ?

Oiii, dans le tems que le pere Eternel nous donne son propre Fils il

nous accorde aussi facilement ses plus grandes faveurs.

Est-ce encore un tems bien propre pour obtenir le pardon de nos pechez ?

Oüi, car le Sang du divin Agneau qui est répandu sur l'Autel, crie misericorde pour nous, devant Dieu.

Que faites vous pendant la Ste. Messe ?

Je tâche de m'occuper de JESUS-CHRIST, l'adorant, me donnant à lui, & lui demandant ses graces.

Quelles pensées prenez vous au commencement de la Messe ?

Je pense à JESUS chargé de mes crimes, suant jusqu'au sang pour les laver, je lui demande part à son esprit de penitence.

Que faites-vous pendant le Kyrie, le gloria & les oraisons ?

J'implore la misericorde divine, & je dis plusieurs fois, mon DIEU ayez pitié de moi, pardonnez moi, Seigneur, faites moi misericorde.

De quoi vous occupez vous pendant l'Epitre & l'Evangile ?

Je pense à JESUS conversant parmi les hommes, instruisant les peuples, guerissant les malades & faisant d'autres Miracles.

Que faites-vous durant l'offertoire?

J'offre à DIEU tout ce que JESUS a fait & souffert pour moi durant sa vie, mais principalement en sa passion.

Que faites-vous pendant la préface & le sanctus?

J'offre à DIEU les louanges qu'on rend dans le ciel & sur la terre.

Que dites-vous à DIEU depuis le sanctus jusqu'à la consécration?

Mon DIEU remplissez mon ame d'une vive foi, & d'un profond respect pour vôtre Fils qui vient s'immoler pour nous sur cet Autel.

Que faites-vous pendant l'Elevation?

J'adore ce DIEU de gloire & de majesté aneanti sous les ombres du pain & du vin, se sacrifiant pour nous à l'honneur de son Pere Eternel.

Que faites-vous après l'élévation?

Je demeure en silence aux pieds

de JESUS-CHRIST, je m'unis à lui, & je dis Amen, à tout ce qu'il dit dans ce sacrifice.

Que faites vous au pater ?

Je demande tous mes besoins & ceux de l'Eglise, principalement la grace de bien aimer DIEU.

Que faites vous devant la communion ?

J'excite dans mon cœur de grands desirs de recevoir JESUS-CHRIST.

Que dites vous pour cela ?

Je dis avec ferveur ; venez Divin JESUS, venez & vivez en moi, faites que je ne vive plus que pour vous.

Quelle pratique avez vous pendant la communion du Prêtre ?

Je m'unis à lui pour recevoir spirituellement le Sauveur de mon ame, je renonce à moi-même, afin que DIEU fasse de moi sa volonté.

Que faites vous après cela ?

J'emploie le reste du tems à remercier DIEU du grand sacrifice de son Fils, & de tous les biens qu'il m'a faits.

Est-il nécessaire de faire tous ces
actes,

actes, & de changer ainsi ses dispositions aux différentes parties de la Messe ?

Non, je passe volontiers toute la Messe à considérer N. Seigneur sur la croix ou dans un autre mystère, à le bénir & à le glorifier dans cet état.



EXPLICATION

Des ceremonies du S. Baptême.

I. LEÇON.

Quels sont les plus beaux présents, que JESUS-CHRIST ait faits à son Eglise ?

Ce sont les Sacremens.

Quel est le premier & le plus nécessaire des Sacremens ?

C'est le S. Baptême sans lequel nous ne pouvons recevoir les autres Sacremens, n'y être sauvez.

Qu'est-ce que le Baptême ?

C'est un Sacrement qui nous lave

D

du peché originel , & qui nous fait Chrétiens , enfans de Dieu & de l'Eglise.

Que deviennent les enfans qui meurent sans Baptême ?

Leurs corps sont jettez en terre profane , & leurs ames descendent aux limbes, où elles ne verront jamais DIEU.

Peut-on recevoir le Baptême plus d'une fois ?

Non , parce qu'il imprime un caractère.

Qu'appellez-vous caractère ?

C'est une marque spirituelle qui nous consacre à DIEU, & qui nous distingue des autres hommes.

Porterons-nous éternellement cette marque dans l'ame ?

Oüi: car ni la gloire du ciel, ni les flâmes de l'enfer ne l'effaceront jamais.

A quoi servent les parreins qu'on prend au Baptême ?

Ils nous servent de cautions & de repondans envers l'Eglise , & aussi de patrons & de maîtres pour la vie chrétienne.

Qui doit-on prendre pour parrain :
Un Chrétien bien instruit & craignant
DIEU.

Pourquoi fait-on arrêter à la porte de l'Eglise la personne qui demande le Baptême ?

Pour nous montrer que sans le Baptême l'Eglise & le Paradis nous sont fermez.

Par le Baptême sommes nous rendus participans de tout le bien qui se fait au ciel & en la terre ?

Oùi, pourveu que nous vivions en veritables Chrétiens & dans la communion de l'Eglise.

II. LEÇON.

Quel est le premier avis qu'on donne au Baptême ?

Le Prêtre nous dit ces paroles ; si vous voulez être sauvez, gardez les commandemens, aimez DIEU de tout votre cœur & votre prochain comme vous-même.

Pourquoi nous donne-t-il cét avertissement ?

D ij

Pour nous apprendre que le Baptême seul sans les bonnes œuvres ne nous mettra point en paradis.

Quelles paroles dit le Prêtre en soufflant trois fois sur le visage de l'enfant ?

Il dit ces paroles ; fors de cette âme , esprit impur , & fait place à l'Esprit Consolateur.

Que nous enseigne cette cérémonie ?

Elle nous fait voir que par le péché le démon habite en nous , & occupe la place du S. Esprit.

Pourquoi fait-on un signe de croix sur le front de l'enfant & sur sa poitrine ?

Pour nous avertir que nous devons avoir continuellement dans l'esprit & dans le cœur Jésus crucifié.

Pourquoi est-ce que le Prêtre met la main sur la tête de l'enfant ?

Pour signifier que par le Baptême Dieu prend possession de nous , qu'il nous benit & nous protège.

Que signifie le sel benit que le Prêtre met dans la bouche de l'enfant ?

Il nous signifie que nous devons prendre gout aux choses divines , & nous préserver de la corruption du peché.

C'est-à-dire prendre plaisir à prier DIEU , à travailler & à souffrir pour sa gloire , évitant avec soin tout ce qui lui déplaît.

La grace baptismale est un sel benit qui nous porte à faire le bien & à éviter le mal.

III. LEÇON.

Pourquoi fait-on des exorcismes sur l'enfant devant & après son entrée dans l'Eglise ?

Pour nous avertir que le démon nous attaque en quelque état , & en quelque lieu que nous soyons.

Pourquoi dans nôtre Baptême nous a-t'on mis de la salive aux deux oreilles ?

Pour nous avertir qu'il faut ou-

vrir les oreilles aux bons discours & les fermer aux méchans.

Pourquoi nous en a-t-on encore mis aux deux narines.

Pour nous faire courir après la bonne odeur des vertus; & nous faire abhorrer la puanteur du vice.

D'où vient que l'Eglise fait les exorcismes en soufflant sur l'enfant & lui appliquant de la salive ?

Pour signifier qu'il est facile aux Chrétiens de chasser les demons & qu'on doit mépriser ses tentations.

IV. LEÇON.

Des promesses du Baptême & des Onctions.

QU'avons-nous promis à DIEU dans nôtre Baptême ?

Nous lui avons promis de garder ses commandemens, de renoncer à Satan, à ses œuvres & à ses pompes.

Qu'appellez-vous les pompes de Satan ?

Les vanitez du monde, les excés appelez les repas, le luxe des habits,

& choses semblables.

Qu'appellez-vous les œuvres de Satan ?

Ce sont tous les pechez à quoi il nous porte par ses tentations.

Devons-nous être fideles à garder nos promesses du Baptême ?

Oüi, si nous voulons que DIEU nous garde les siennes.

Est-ce bien fait de renouveler de tems en tems les promesses du Baptême ?

Oüi, nous devons souvent protester à DIEU que nous voulons vivre à son service, renonçant au peché & aux occasions de le commettre.

Pourquoi nous a-t'on fait un signe de croix sur la poitrine & un autre sur les espauls.

Pour nous inspirer l'amour de la croix & le courage de la porter après Nôtre-Seigneur.

Pourquoi fait-on ces croix avec de l'huile benite ?

Pour nous apprendre qu'avec la benediction de DIEU toutes nos croix sont douces & faciles à porter.

Pourquoi est-ce que le Prêtre prend l'étole violette, au commencement de ces ceremonies ?

Pour signifier le deuil & la tristesse de l'Eglise quand elle nous voit dans le peché.

Pourquoi prend-il l'étole blanche après les exorcismes & les onctions.

Pour marquer la joie de l'Eglise quand elle nous voit délivrez du demon & consacrez à DIEU.

V. LEÇON.

Pourquoi fait-on une profession de foi devant le Baptême ?

Parce que sans la Foi on ne peut plaire à DIEU & que le premier pas pour s'approcher de DIEU est de croire en lui.

Pourquoi demande-t-on à celui qui se presente au Baptême, s'il veut être baptizé ?

Pour nous montrer que DIEU ne veut à son service que des personnes de bonne volonté.

Quand est-ce que la grace du Bap-
tême est donnée ?

Quand on verse l'eau sur celui
qu'on baptize, en disant; je vous bap-
tize au nom du Pere & du Fils & du
S. Esprit.

Que signifie cette croix qu'on
forme sur la teste du baptizé avec le
S. Chrême ?

Cela signifie qu'il est tout con-
sacré à DIEU par ce Sacrement.

De quoi est composé le S. Chrême ?

Il est composé d'huile qui repre-
sente la douceur, & de baume qui
représente l'humilité ou le bon exem-
ple.

Comment est-ce que le baume re-
présente l'humilité ?

C'est par sa pesanteur ; car com-
me il descend sous les autres li-
queurs, ainsi nous devons par humi-
lité nous soumettre à tout le monde.

Comment est-ce que le baume
signifie le bon exemple ?

C'est par sa bonne odeur; car cha-
que Chrétien doit repandre par tout
la bonne odeur de JESUS-CHRIST.

Tous les Chrétiens font-ils obligés à pratiquer l'humilité & la douceur ?

Oùï , puisque nôtre divin maistre nous dit à tous ; apprenez de moi à être doux & humbles de cœur.

VI. LEÇON.

Quelles paroles dit le Prêtre au baptizé, quand il lui presente un linge blanc ? ou le revest ou le couvre d'une robe de fin lin ?

Recevez la robe blanche , vivez si bien que vous la portiez sans tâche devant le trône de JESUS-CHRIST pour avoir la vie eternelle.

Pourquoi lui met-on en main un cierge allumé ?

Pour montrer que le Baptême nous fait enfans de lumiere , & que la Foi doit animer toutes nos œuvres.

Pourquoi allume-t-on encore un cierge benit auprès des agonizans ?

C'est pour signifier qu'ils ont conservé leur innocence baptismale, ou pour faire amâde honorable à DIEU.

s'ils l'ont perduë par le peché.

Quelle est la dernière parole que le Prêtre nous dit après le Baptême ?

Allez en paix, le Seigneur soit avec vous.

Quel nom faut-il imposer dans le Baptême ?

Le nom de quelque Saint , afin que le baptizé ait un patron qui prie pour lui dans le ciel , & qu'il puisse imiter sur la terre.

Pourquoi écrit-on dans un livre ce même nom.

Pour nous assurer que nôtre nom est écrit dans le livre de vie , & qu'il y sera toujours, si nos pechez ne l'effacent.

Quelle est la plus précieuse grace que nous puissions espérer après le Baptême ?

C'est la grace de conserver nôtre innocence baptismale.

Ne peut-on pas recouvrer cette innocence quand elle est perduë ?

Non , mais on peut la reparer par la penitence.

Qui est-ce qui peut baptizer ?

Tout homme le peut & le doit dans la nécessité.

Que faut-il faire pour cela ?

Il faut avoir intention de faire le Sacrement & verser de l'eau naturelle sur la tête nuë , en disant , je vous baptize au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit.

VII. LEÇON.

du Baptême de JESUS-CHRIST.

Quelles merveilles arriverent au Baptême de Nôtre-Seigneur ?

Les cieux furent ouverts , le Pere éternel dit ; C'est ici mon Fils bien-aimé , & le S. Esprit descendit sur cet aimable Sauveur.

Que nous signifient ces merveilles ?

Elles nous signifient que par nôtre Baptême le ciel nous est ouvert , que le Pere celeste nous reconnoît pour ses enfans , & que le saint Esprit vient demeurer dans nos ames.

Un

Un bon Chrétien est donc quelque chose de grand !

Oùi, c'est une nouvelle creature en **JESUS-CHRIST**, Et le plus bel ouvrage de sa grace

Mais que dites-vous d'un méchant chrétien ?

Que c'est un monstre d'ingratitude & de perfidie, puisqu'il abandonne **DIEU** après avoir reçu de lui tant de graces, & lui avoir fait des promesses si solennelles.

Je crois aussi que le peché dans l'ame du Chrétien est l'idole de la desolation dans le lieu saint, puisqu'il desole, & détruit les plus précieux dons de la grace divine dans le Chrétien qui est le temple de **DIEU**.

Que doit attendre un Chrétien qui vit dans le peché ?

Il ne peut attendre qu'une mort funeste, un jugement terrible, & un enfer épouvantable.



R E G L E M E N T
Pour les Confreres.

Celui qui voudra être reçu dans la Confrerie, s'y preparera par quelque abstinence, par des prieres & des œuvres de pieté, sur tout par une bonne Confession & Communion; afin de gagner l'Indulgence pleniere, qui lui est accordée par la Bulle le jour de sa reception.

Chaque Confrere aura dans sa chambre une image du Baptême de Nôtre-Seigneur au bas de laquelle il écrira le jour de son Baptême & celui de sa reception dans la Confrerie;

afin qu'en regardant cette image, il se souviene des graces que DIEU lui a faites dans ce Sacrement & des obligations qu'il y a contractées.

Il aura soin de gagner les autres indulgences qui sont contenuës dans la Bulle, & de renouveler ses promesses de Bapême avec les Confreres le Dimanche de Quasimodo & la troisième Fête de Pentecôte, ce qu'il fera aussi en son particulier de tems en tems selon sa devotion.

Il consacrerá particulièrement les vingt cinquièmes jours de chaque mois à l'honneur de JESUS enfant, & lui recommandera la Confrerie, il entendra aussi une Messe tous les mois pour les Confreres decedez, ou fera quelque au-

tre bonne œuvre à leur intention.

Tous les matins en s'éveillant il dira, gloire soit au Pere, au Fils & au S. Esprit, au nom de qui j'ai été baptizé. En se levant il fera le signe de la Croix, & demandera la grace de ne rien faire pendant le jour, qui soit indigne d'un Chrétien.

Avant de se mettre au travail il protestera qu'il renonce à l'esprit du monde, qui ne travaille que pour la vaine gloire par avarice, pour plaire aux hommes, ou pour se contenter soi-même. Il pourra dire, non, mon DIEU, je ne veux que vous plaire & m'humilier, faire penitence, & vous obéir; servir mon prochain pour vôtre amour, & imiter vôtre Fils qui a été

dans les travaux dès sa jeunesse.

Avant de manger il dira dans son cœur, benissez mon DIEU ces viandes que je va prendre pour conserver ma vie & reparer mes forces ; afin que je les emploie à vous glorifier & à faire vôtre volonté.

Il est aussi rare qu'il est difficile de converser chrétiennement ; pour bien faire cette action il évitera les personnes vicieuses , il veillera sur sa langue pour ne rien dire contre la verité, la charité, & les autres vertus. Il priera Nôtre-Seigneur de benir la compagnie, & dira dans son cœur, foyez au milieu de nous , divin JESUS, & remplissez-nous de vôtre amour.

E iij

Avant de se coucher, il pourra dire , je proteste , ô mon DIEU, que je ne prens point ce repos pour contenter ma chair qui est vôtre ennemie , mais pour me soumettre à cette necessité que vous m'imposez , & dans les mêmes intentions que vôtre fils JESUS s'y est soumis autrefois.

Il fera de même ses autres actions pour vivre en Chrétien ; ayant pour maxime tout pour DIEU, rien contre DIEU. Il tachera de se tenir en la presence de DIEU & lui offrira ses actions & ses souffrances en honneur & en union de ce que JESUS a fait & souffert pour nous ;



Erection de la Confrerie.

BEdien Morange Prêtre Docteur de la Maison & société de Sorbonne , Theological de l'Eglise de Lyon, Prieur & Comte de S. Jean hors les murs de Genève , & Vicaire general au spirituel & temporel d'illustrissime & révérendissime Messire Camille de Neuville , Archevêque & Comte de Lyon , Primat de France , commandeur des ordres du Roi , & Lieutenant general pour sa majesté au gouvernement de la ville de Lyon provinces de Lyonnais , Forest , & Beaujolois.

A tous ceux qui ces presentes verront , sçavoir faisons que sur ce qui nous a été exposé que des personnes de pieté muës de devotion auroient fait dessein de procurer nôtre consentement & autorité pour l'erection d'une Confrerie en l'Eglise paroiss-

siale de S. Michel de cette Ville, sous le titre de *Renouaion des vœux du Baptême* & sous l'invocation de saint Jean Baptiste ; Et partant ils nous supplient tres-humblement de vouloir ériger & établir ladite Confrerie, & en consequence leur permettre de faire l'exposition & de donner la benediction du tres S. Sacrement le mardi troisième fête de Pentecôte, qui est l'une des principales de ladite Confrerie.

N O U S V I C A I R E G E N E R A L de Lyon susdit pour la plus grande gloire de DIEU & l'augmentation de son culte avons institué, érigé & établi, instituons, érigeons & établissons par ces presentes en l'Eglise paroissiale de S. Michel de cette ville ladite Confrerie du renouvellement des vœux faits au S. Baptême sous l'invocation de S. Jean Baptiste avec pouvoir d'y recevoir & agréger toutes personnes de l'un & l'autre sexe & permission de s'assembler en ladite Eglise pour la pratique des exercices de pieté accoutumez par telles

confreries. Et de plus leur avons permis & permettons de faire l'exposition & de donner la benediction du tres S. Sacrement chaque année le mardi troisieme fête de Pentecôte sauf & sans prejudice des droits & devoirs Paroissiaux , auxquels nous n'entendons deroguer en aucune maniere.

Voulons par exprés que le Curé dudit S. Michel preside , & ait voix deliberative en toutes assemblée , & soit à perpetuité premier Recteur honoraire. Et de plus sera & demeurera ladite confrerie sujette & soumise à perpetuité à l'autorité , visite & pleine jurisdiction de mondit Seigneur l'Archevêque & de ses successeurs Archevêques de Lyon. Donnè à Lyon sous le scèel Archiepiscopal le 5. de Juin 1688.

MORANGE Vic. Gen.

pour Mr le R. Vic. Gen.

BASSET Secretaire.



I N D U L G E N C E

Plenièrè à perpetuité, pour la Confrerie de S. JEAN-BAPTISTE du titre de la renovation des promesses du S. Batême erigée en l'Eglise Parroissiale de S. Michel transferée dans l'Eglise Collegiale d'Esnay. A tous ceux & celles qui se feront écrire en ladite Confrerie, visiteront devotement l'Eglise & Chapelle où sont les fons Baptismaux de S. Michel, le jour de S. JEAN-BAPTISTE, de tous les Saints, des Rois, le Dimanche de quasimodo, & la troisieme Fête de Pentecôte, de chacune année.

INNOCENT XI. Evêque, Serviteur des Serviteurs de DIEU,

A tous les Fidelles qui ces presentes verront : Salut & Benediction Apostolique. Faisant reflexion sur la fragilité de nôtre nature , & sur l'état du genre humain, aussi bien que sur la severité des Jugemens de Dieu ; Nous souhaitons ardemment qu'un chacun des fidelles tant par leurs bonnes œuvres , que par leurs ferventes Prieres voulussent les prevenir ; & par ce moyen obtenir plus aisément le Pardon de leurs pechés , & jouïr enfin de la beatitude éternelle. C'est ce qui fait qu'après avoir appris que dans l'Eglise Parroissiale de saint Michel de Lyon , il s'étoit ou devoit établir Canoniquement par l'ordinaire une devote & pieuse Confrerie de fidelles en JESUS-CHRIST de l'un & de l'autre sexe, sous l'invocation de S. JEAN BAPTISTE, du tître de la Renovation des Vœux du S. Baptême, pour l'honneur, & la gloire de Dieu tout puissant, le Salut des ames, & le secours du prochain , non toutes fois , pour les personnes d'un Art special &

particulier ; N o s bien-aimez Fils & Confreres , de laquelle exercent ordinairement ou desirent d'exercer plusieurs actions de Pieté , de Charité , & de Misericorde. Et afin que ladite Confrerie puisse recevoir de jour en jour de nouvelles graces & benedictions. N o u s confiant en la Misericorde de Dieu tout puissant, & en l'autorité des bien-heureux Apôtres S. Pierre & S. Paul. ACCORDONS à perpetuité & octroyons , à tous & chacun des Fideles Chrétiens de l'un & de l'autre sexe , vraiment penitens & confessez , qui dans la suite entreront dans ladite Confrerie : *Indulgence Pleniere* & remission de tous & chacun leurs pechez *le jour de leur Reception* , pourveu qu'ils ayent reçu le tres-S. Sacrement de l'Eucharistie. Comm'aussi à tous les Confreres qui sont ou seront de ladite Confrerie en quel lieu qu'ils meurent , étant bien confessez & ayant receu la Sainte Communion , s'il se peut faire commodement , ou du moins étans veritablement contrits

trits, invoqueront de cœur, s'ils ne le peuvent de bouche le S. nom de JESUS, à l'article de la mort, ou feront quelqu'autre signe de véritable repentance. Et encore aux mêmes Confreres qui étant vraiment Contrits & Confessez, & munis de la Sacrée Communion, visiteront tous les ans devotement la susdite Eglise ou la Chapelle de ladite Confrerie, le jour & Fête de la Nativité de S. JEAN-BAPTISTE, depuis les premières Vêpres, jusques au Soleil couchant de la Fête, & là prieront DIEU pour l'exaltation de Nôtre-mere Sainte Eglise, l'extirpation des Heresies; la Conversion des Infideles, l'union & la Paix entre les Princes Chrétiens. Et pour le salut du Pontife Romain; Nous accordons aussi *sept ans & autant de quarantaines d'Indulgence* aux mêmes Confreres, aussi vraiment Penitens & Confessez, & repûs de la Sainte Communion, qui visiteront l'Eglise ou Chapelle de ladite Confrerie, *pendant quatre autres jours Fêtes ou non Fê-*

F

tes de chaque année, qui seront choisis par les Confreres & aprouvés de l'Ordinaire du lieu , lesquels étans une fois choisis & aprouvés, ne pourront plus être changez , excepté néanmoins le jour de Pasque , & y prieront dans les mêmes intentions qui sont portées cy dessus, pour chacun desdits quatre jours. En dernier lieu toutes & quante fois que les susd. Confreres assisteront aux Divins Offices qui se celebreront dans lad. Eglise ou Chapelle de lad. Confrerie, ou aux assemblées publiques ou particulieres de la même Confrerie qui se feront pour quelque bonne œuvre aux Processions ordinaires ou extraordinaires, tant de ladite Confrerie , que des autres , sous le bon plaisir toutefois de l'Ordinaire , ou aideront charitablement à ensevelir les Morts , ou assisteront aux enterremens des Fideles défunts ; ou qui accompagneront le S. Sacrement lors qu'on le porte à quelque Malade , ou qui étant empêchés pour lors au coup de la Cloche qu'ils enten-

dront , pour ce sujet ; diront à genoux ; un *Pater* & un *Avé*. Qui recevront les pauvres étrangers , les consoleront dans leurs afflictions, qui procureront la paix parmy les leurs, ou d'autres , qui rameneront les dévoyés à la voye de salut, enseigneront aux ignorans les Commandemens de Dieu, & ce qui est nécessaire à salut , ou qui diront cinq *Pater* & cinq *Avé* pour le repos des ames des deffunts Confreres : *Relâchons pour chacune des susdites bonnes œuvres soixante jours de Penitences à eux enjointes*, ou autrement deües **LES PRESENTES VALABLES A PERPETUITE'** ; Voulons en outre que si ladite Confrerie est agregée à quelque autre Archiconfrerie , ou que dans la suite on luy aggrege , ou que pour quelque autre raison on luy unisse pour en gagner les Indulgences , ou pour y participer , ou soit enfin institué par quelque autre motif , les premieres ou telles autres sur ce obtenües outre ces presentes ne puisse en façon quelconque y prevaloir : mais qu'el-

les soient délors & d'effet nulles, que si pareillement avons accordé ausdits Confreres semblables Indulgences que celle-cy , ou telle autre à perpetuité, ou à certain tems les presentes ne soient de nulle valeur. Donné à Rome à Sainte Marie Major , l'an de grace 1688. & le 5. Juin de nôtre Pontificat le 12. Signé,
F. BODON.

NOUS permettons de publier la presente Bulle suivant la teneur d'icelle , pour les quatre jours choisis par les Confreres , & approuvés par Nous , sçavoir le jour de S. Jean-Baptiste, de la Fête de tous les Saints, le jour des Rois, le Dimanche de Quasimodo , & la troisieme Fête de Pentecôte. Donné à Lyon le 6. Septembre 1688.

SAUVEUR MANIS V. G. Subst.

Signé, BASSET Secretaire



Litanies de S. Jean Baptiste.

SEigneur mon DIEU, ayez pitié
de nous.

JESUS mon Sauveur, ayez pitié de
nous.

Debonnaire Seigneur, ayez pitié de
nous.

Pere Eternel Roy du Ciel & de la
terre, ayez pitié de nous.

Fils de DIEU Redempteur du monde,
ayez pitié de nous.

Saint Esprit DIEU d'amour & de
bonté, ayez pitié de nous.

Sainte Trinité un seul Dieu en
trois personnes, ayez pitié de
nous.

S. Jean Baptiste, priez DIEU pour
nous.

S. Jean Baptiste qui avez été conçu
par miracle & sanctifié dans le
ventre de vôtre mere, priez pour
nous.

S. Jean Baptiste qui le premier avez

connu le Verbe incarné , & qui
par votre naissance avez rempli
la terre de joye , priez pour nous.

S. Jean Baptiste l'Apôtre du Pere
Eternel , le precurseur de JESUS ,
l'organe du S. Esprit , priez pour
nous.

S. Jean Baptiste le Prophete du
Tres-haut, le baptiste de JESUS-
CHRIST , son fidele ami & son
Ambassadeur ,

S. Jean Baptiste l'honneur des
Prophetes, la gloire des Apôtres,
le chef des Martyrs,

S. Jean Baptiste le plus grand
parmi les enfans des hommes ,
plus que Prophete , égal aux
AnGES ,

S. Jean Baptiste le Docteur des
Missionnaires , le maître des
Predicateurs , la voix qui crie
dans le desert ,

S. Jean Baptiste le modele des pe-
nitens, le miroir des contempla-
tifs, l'exemplaire des ames in-
nocentes :

Priez pour nous,

S. Jean Baptiste le témoin de la vérité, le predicateur de la penitence, le défenseur de la chasteté le flambeau de toutes les vertus, priez pour nous.

S. Jean Baptiste le glorieux conquérant du Royaume du Ciel, priez DIEU pour nous.

✠. Que croyez-vous que sera cet enfant ?

R. Il sera grand devant DIEU.

O R A I S O N.

FAites, ô DIEU tout puissant, par votre miséricorde, que votre famille marche toujours dans le chemin du salut; Et que suivant les conseils & les exemples de S. Jean Baptiste, elle puisse un jour posséder celui qu'il a montré au doigt, à sçavoir JESUS-CHRIST votre fils, nôtre-Seigneur, qui vit & regne avec vous dans tous les siècles des siècles, Ainsi soit-il.

O R A I S O N.

Pour les Confreres de S. Jean-Baptiste.

JE renonce à toutes les tromperies du Demon, à toutes les vanitez du Monde, & à toutes la malignitez de la chair; je me consacre tout à DIEU le Pere qui m'a adopté, au Fils qui m'a racheté, & au S. Esprit qui m'a sanctifié.

Les Confreres sont priés de se faire reconnoître tous les ans, afin d'entretenir cette pieuse Association.

P E R M I S S I O N

De Monsieur le Vicaire General.

NOUS Vicaire General au Spirituel & Temporel de MONSIEUR l'Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Permet-

tons que les Actes cy-dessus soient prononcées à haute voix par les Confreres de S. JEAN-BAPTISTE, dans l'Eglise Collegiale d'Esnay, en la maniere dont ont usoit pour cela dans l'Eglise Parroissiale de S. Michel, deux fois chaque année, sçavoir le Dimanche de Quasimodo, & la troisième Fête de Pentecôte, & non d'avantage. Donné à Lyon le 20. Avril 1691.

MORANGE Vic. Gen.





A P P R O B A T I O N

LE souffigné Custode de Ste Croix
 Docteur en Theologie de la mai-
 son de Sorbonne ay lû le livre des
 Confreres de saint Jean Baptiste
 du titre de la Renovation des vœux
 & des promesses qui ont été faites
 au S. Baptême établie dans l'Eglise
 de S. MICHEL, transferée presente-
 ment dans l'Eglise Collegiale d'Es-
 nay , fait , A Lyon ce 6. May 1692.

COHADE.

LU & approuvé la pratique de renouveler les vœux du SAINT BAPTE'ME, & toutes les autres petites matieres de devotion renfermées dans ce petit livre, Donné à Lyon le 23. du mois de May. 1692.

CONSTANT

Curé de Saint Michel

CONSENTEMENT

SUR la requisition de JEAN BRUYSET Maître Imprimeur à ce qu'il lui soit permis d'imprimer le manuscrit intitulé le livre des Confreres, de S. Jean Baptiste, du titre *de la Renovation des vœux & promesses qui ont été faites au S. Baptême*, qui contiendra environ deux feüilles d'impression, vû le dit manuscrit & l'aprobation du Sieur de Cohade Docteur de Sorbonne.

Je Consens pour le Roy à l'impression requise. A Lyon le 6. May 1692.

VAGINAY,

PERMISSION.

Permis d'imprimer. A Lyon le 7. May 1692.

DESEVE,